

DF

copie PR & 311714

TRANSUGIL ETHYLENE

Société en nom collectif

Siège social :
Immeuble City Défense
16 rue Henri Regnault
92400 COURBEVOIE (France)

>Courrier à adresser à :
TRANSUGIL ETHYLENE
CHEZ TOTAL RAFFINAGE CHIMIE
Direction des pipelines
6, allée Irène Joliot-Curie – Bât. H
69792 SAINT PRIEST Cedex (France)
Télécopie : 04 37 23 70 99

MAIRIE

Place Paul Doumer

38540 HEYRIEUX

A l'attention de M. le Maire



Vu pour être annexé
à la délibération d'arrêt
du projet de PLU
en date du 22 novembre 2016.

Le Maire,
Daniel ANGONIN

Saint Priest, le 28 juillet 2014



V/Réf. :

N/Réf. : DM/TUE/N° 0314-14
Affaire suivie par Sylvie CABANE Tél : 04 37 23 71 74

**OBJET : MODIFICATION DU POS EN PLAN LOCAL D'URBANISME – COMMUNE DE HEYRIEUX
CANALISATION DE TRANSPORT D'ETHYLENE TRANSUGIL ETHYLENE**

Monsieur le Maire,

Par courrier du 22 juillet 2014 adressé à TOTAL RAFFINAGE CHIMIE et retransmis par leurs soins, vous sollicitez les fichiers numériques de la canalisation d'éthylène, propriété TRANSUGIL ETHYLENE ainsi que les fichiers des deux canalisations d'hydrocarbures traversant votre commune. TOTAL RAFFINAGE CHIMIE répondra à votre courrier pour les deux canalisations d'hydrocarbures.

La politique du groupe ne nous permet pas de répondre favorablement à votre demande pour les fichiers numériques eu égard à la sécurité de notre ouvrage déclaré d'intérêt général en date du 18 octobre 1965.

Cependant, nous vous remettons, en pièce jointe, un plan reprenant le tracé de la canalisation ainsi que les bandes de dangers à prendre en compte dans le document d'urbanisme de votre commune :

- Zone des effets très graves de 230 m de part et d'autre de la canalisation. Dans cette zone sont proscrits les ERP > 100 personnes.
- Zone des effets graves de 270 m de part et d'autre de la canalisation. Dans cette zone sont proscrits les ERP de catégorie 1 à 3.
- Zone des effets significatifs de 470 m de part et d'autre de la canalisation. Dans cette zone les projets de construction ou d'extension de bâtiments doivent nous être soumis pour avis.

Les servitudes qui s'attachent à cette canalisation, dont la construction et l'exploitation ont été déclarées d'intérêt général par décret du 18 octobre 1965, ont le caractère de servitudes d'utilité publique en application de l'art R 126-1 du Code de l'Urbanisme. En conséquence, ces servitudes devront être annexées au document d'urbanisme, dans le cadre de la modification du POS en Plan Local d'Urbanisme en **classification I5** (Produits chimiques).

.../...

TRANSUGIL ETHYLENE

Société en nom collectif

Vous en souhaitant bonne réception,

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations les meilleures.

Le Directeur des Pipelines,



Remy GARRAUD

PJ : 1 Plan

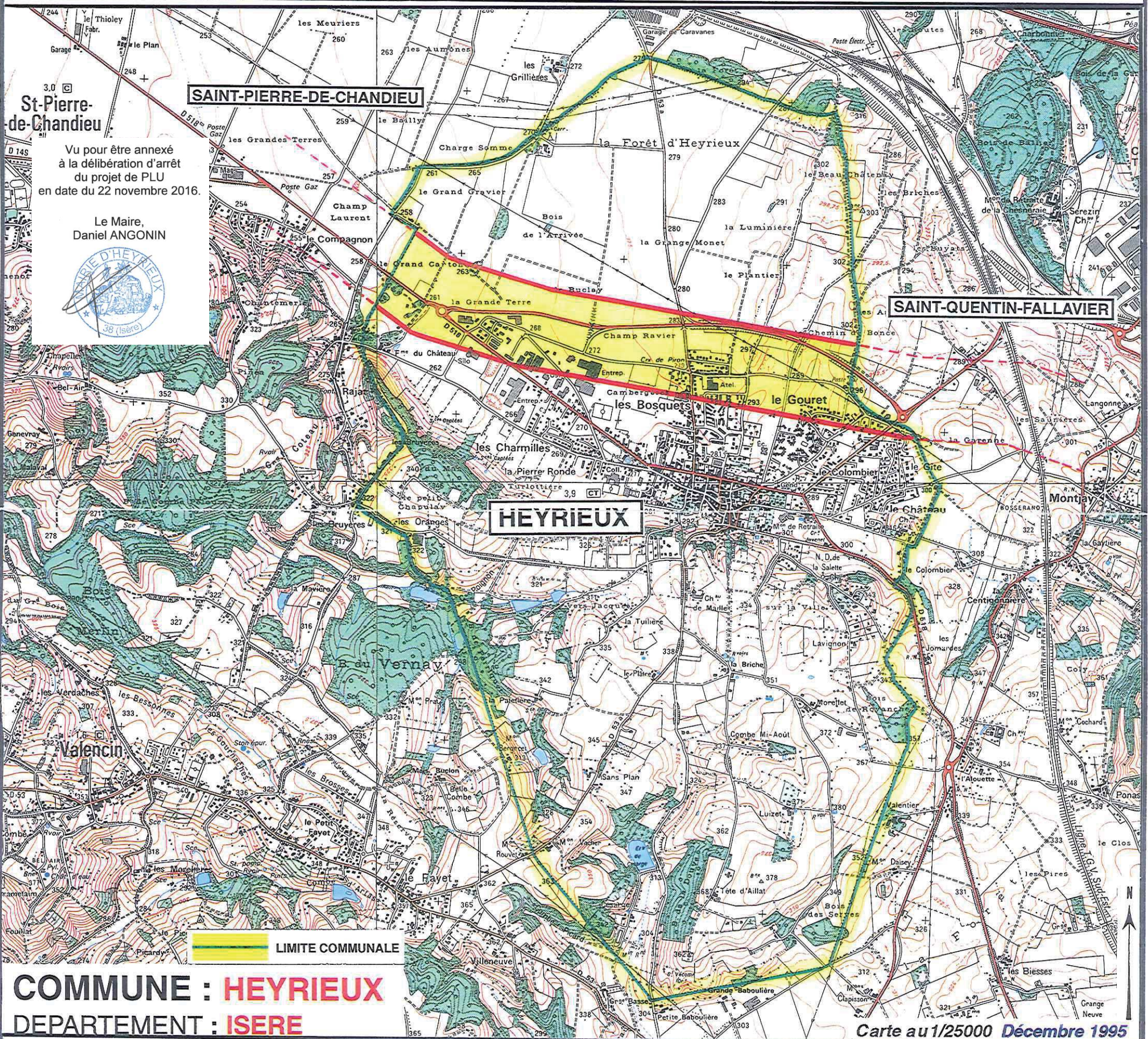
« Cette lettre est destinée uniquement au destinataire mentionné et/ou son service et ne pourra être divulguée à des tiers ou via internet que moyennant accord préalable et écrit de son auteur. Elle pourra cependant être divulguée sous forme papier sans son accord dans le cadre d'une procédure (administrative) légale aux intervenants de ladite procédure ».

TOTAL France

Service Pipelines



Zones d'implantation des deux canalisations parallèles de transport de **PETROLE BRUT**
(Arrêté du 16 Novembre 1994, application du décret du 14 Octobre 1991)



COMMUNE : HEYRIEUX
DEPARTEMENT : ISERE

ENTREPRENEURS ou PARTICULIERS qui envisagez de travailler sur le sol ou dans le sous-sol, vous êtes tenus:

- De **vous renseigner** sur l'existence de conduites et de pipelines **aupres de la mairie.**
- D'**adresser une demande** de renseignements à chacune des sociétés exploitant une canalisation traversant la commune.
- D'**adresser une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT)** conformément à la réglementation en vigueur, au moins **10 jours avant** l'ouverture du chantier, à chacune de ces sociétés. Les déclarations doivent être établies sur des formulaires agréés par l'administration, disponibles en mairie.
- De **vous conformer** aux instructions qui vous seront communiquées par les sociétés exploitantes à votre disposition pour vous localiser et repérer la conduite.
 - De **communiquer** les consignes de sécurité à l'ensemble du personnel d'exécution y compris les sous-traitants.
 - Toute intervention à proximité de l'ouvrage de transport d'ETHYLENE doit donner lieu à une **"DECLARATION d'INTENTION de COMMENCEMENT de TRAVAUX"**
 - La position et la profondeur des ouvrages doivent être précisées par l'**EXPLOITANT**
- Tout **projet** dans la zone doit faire l'objet d'une **"DEMANDE de RENSEIGNEMENTS"** à adresser à:

TOTAL France Service Pipelines. BP N° 6 - 69551. FEYZIN Cedex. Tél.: 04.72.09.51.91



SIGNALISATION de la proximité des canalisations de **PETROLE BRUT**

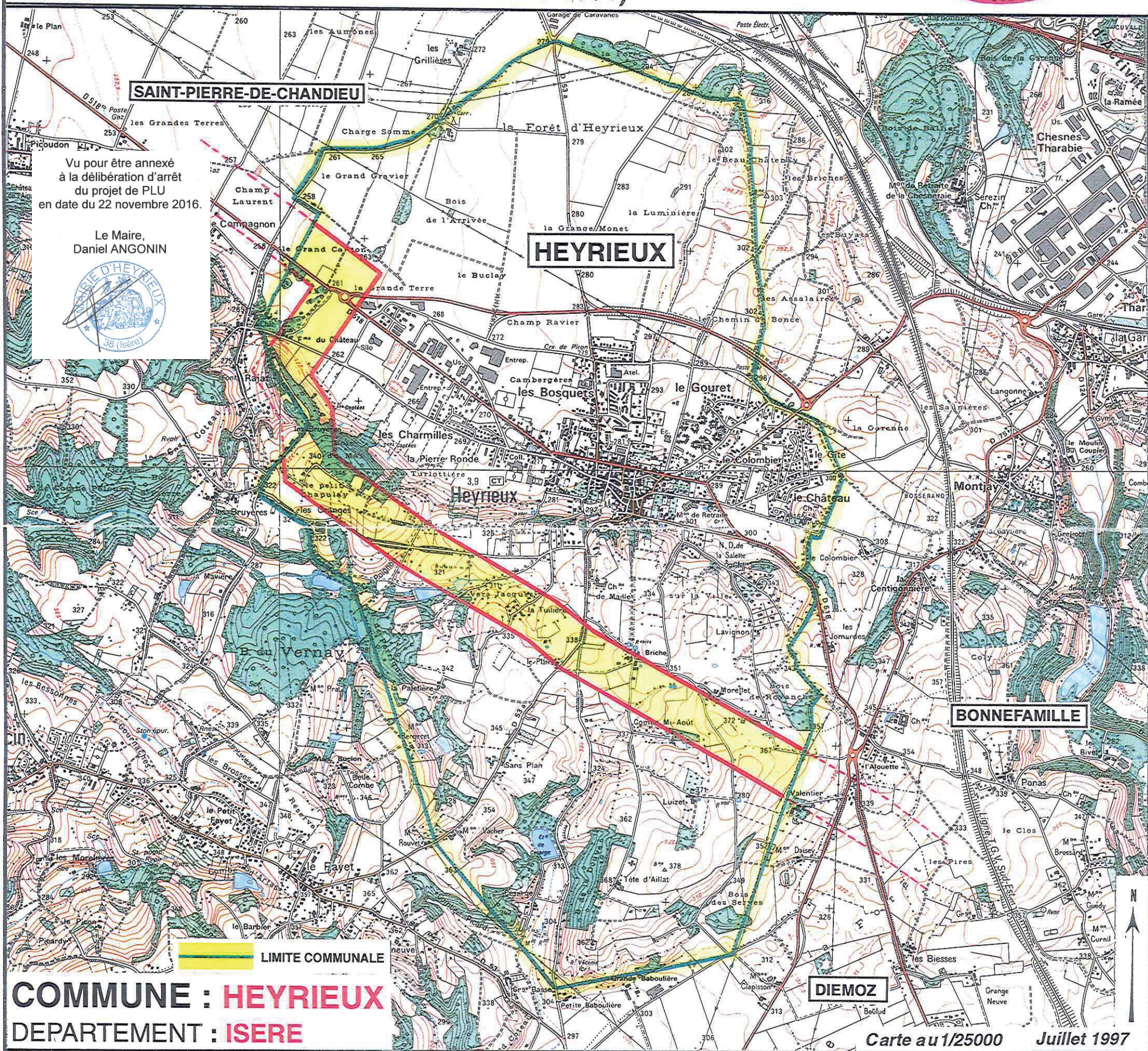
EN CAS D'URGENCE. 24H/24. téléphoner au : 04.78.70.30.30

TOTAL France

Service Pipelines



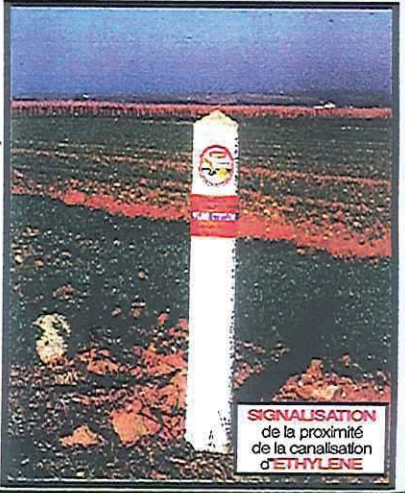
Zones d'implantation de la canalisation de transport d'ETHYLENE (**TRANSUGIL ETHYLENE**) (Arrêté du 16 Novembre 1994, application du décret du 14 Octobre 1991)



ENTREPRENEURS ou PARTICULIERS qui envisagez de travailler sur le sol ou dans le sous-sol, vous êtes tenus:

- De **vous renseigner** sur l'existence de conduites et de pipelines **auprès de la mairie.**
- D'**adresser une demande** de renseignements à chacune des sociétés exploitant une canalisation traversant la commune.
- D'**adresser une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT)** conformément à la réglementation en vigueur, au moins **10 jours avant** l'ouverture du chantier, à chacune de ces sociétés. Les déclarations doivent être établies sur des formulaires agréés par l'administration, disponibles en mairie.
- De **vous conformer** aux instructions qui vous seront communiquées par les sociétés exploitantes à votre disposition pour vous localiser et repérer la conduite.
- De **communiquer** les consignes de sécurité à l'ensemble du personnel d'exécution y compris les sous-traitants.
- Toute intervention à proximité de l'ouvrage de transport d'ETHYLENE doit donner lieu à une **"DECLARATION d'INTENTION de COMMENCEMENT de TRAVAUX"**
- La position et la profondeur des ouvrages doivent être précisées par l'**EXPLOITANT**
- Tout **projet** dans la zone doit faire l'objet d'une **"DEMANDE de RENSEIGNEMENTS"** à adresser à:

TOTAL France Service Pipelines, BP N° 6 - 69551. FEYZIN Cedex. Tél.: 04.72.09.51.91



EN CAS D'URGENCE. 24H/24. téléphoner au : 04.78.70.30.30